Emploi dans le secteur des soins de longue durée

Tous les pays de l'OCDE proposent un certain niveau de soins de longue durée formels pour accompagner les personnes ayant besoin d'aide dans leurs activités du quotidien. Les soins sont dispensés par les travailleurs du secteur des soins de longue durée qui sont définis comme le personnel rémunéré, généralement infirmiers et auxiliaires de vie, qui dispense des soins et/ou une aide aux personnes qui sont limitées dans leurs activités quotidiennes, à domicile ou dans des établissements (non hospitaliers).

En 2021, on comptait en moyenne 5.7 travailleurs du secteur des soins de longue durée pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus dans les 23 pays de l'OCDE pour lesquels les données étaient disponibles (de 12 en Norvège à 0.8 au Portugal) Graphique 10.18(). La plupart des pays ont enregistré une hausse des effectifs, pourtant le nombre de travailleurs pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus a en moyenne légèrement baissé au fil du temps, passant de 5.9 pour 100 en 2011 à 5.7 pour 100 en 2021. Cette tendance a été observée dans un peu moins de la moitié des pays disposant de données tendancielles, avec une chute de plus de 20 % aux Pays-Bas, en Estonie, aux États-Unis, en Hongrie et en Irlande. Cet état de fait indique que l'augmentation du nombre de personnel ne suit pas le rythme de la demande engendrée par le vieillissement rapide de la population. En revanche, 13 des pays de l'OCDE disposant de données ont enregistré une hausse du nombre de travailleurs pour 100 personnes de plus de 65 ans, notamment le Portugal et la Corée.

La demande de travailleurs dans le secteur des soins de longue durée augmentera dans les années à venir, du fait du vieillissement de la population et de l'évolution de la structure des soins informels. Dans le même temps, ce secteur peine depuis longtemps à recruter, et la pandémie de COVID-19 a même renforcé les pénuries . Le secteur des soins de longue durée se caractérise par de mauvaises conditions de travail : les salaires sont bas, les risques pour la santé physique et mentale sont élevés, les formes d'emploi atypiques et la reconnaissance est faible (OCDE, 2023[1]).

Les femmes constituent 80 % ou plus de la main-d'œuvre du secteur, et gagnent en moyenne 20 % de moins que le salaire moyen de l'ensemble des travailleurs (OCDE, 2023[1]). Les formes atypiques d'emploi sont courantes dans ce secteur. Dans 31 pays de l'OCDE qui ont fourni des données, la part des travailleurs du secteur en temps partiel s'élevait à 37 % en moyenne, mais ils étaient 66 % en Corée, en Islande, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Australie. En outre, un travailleur sur huit dans ces 31 pays disposait d'un contrat à durée déterminée (Graphique 10.19). Cette situation est particulièrement fréquente en Australie, en Espagne et en Suède, où plus d'un quart des travailleurs du secteur des soins de longue durée travaillent dans le cadre de contrats à durée déterminée.

Les faibles salaires proposés dans le secteur constituent depuis longtemps un problème majeur pour ce qui est du recrutement et de la fidélisation du personnel. Dans 28 pays de l'OCDE en 2018, les travailleurs du secteur étaient nettement en dessous du salaire moyen – ceux en établissement gagnaient juste 71 % du salaire horaire brut moyen, et ceux travaillant à domicile seulement 67 % (Graphique 10.20). Les salaires étaient les plus élevés aux Pays-Bas, où ils atteignaient plus de 90 % du salaire horaire brut moyen, quel que soit le lieu de travail, et les plus bas aux États-Unis, où ils dépassaient à peine la moitié (51 %) du salaire horaire brut moyen du pays.

Les exigences en matière d'études et de formation sont particulièrement basses pour les auxiliaires de vie, alors qu'une inadéquation entre la qualification et les compétences nécessaires (comme une formation en gériatrie, la capacité d'effectuer le suivi médical et la coordination des soins) peut nuire à la qualité des soins dispensés. Au-delà des bas salaires et de l'instabilité de l'emploi, l'accès limité à la formation et les faibles perspectives de carrière contribuent surement à réduire l'attractivité de la profession. Pour remédier à cela, plusieurs pays ont mis en place des politiques visant à améliorer l'adéquation des compétences entre les travailleurs du secteur des soins de longue durée et les tâches qu'ils effectuent (OCDE, 2020[2]).

Définition et comparabilité

Les travailleurs du secteur des soins de longue durée sont des travailleurs rémunérés qui prodiguent des soins à domicile ou en établissement (non hospitalier). Cette définition englobe le personnel infirmier diplômé et les auxiliaires de vie qui fournissent une aide dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne et assurent d'autres services d'aide à la personne. Le personnel infirmier englobe les infirmiers de niveau supérieur et les infirmiers de niveau intermédiaire – codes 2221 et 3221 dans la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08). Les auxiliaires de vie (codes 5321 et 5322 dans la CITP-08) regroupent diverses catégories de personnel susceptibles d'être dénommées différemment selon le pays. Dans la mesure où ils peuvent ne pas occuper d'emplois reconnus, il est plus difficile de recueillir des données comparables pour cette catégorie de travailleurs à l'échelle internationale. Les données des Statistiques de l'OCDE sur la santé de 2023 englobent également les membres de la famille ou les amis employés au moyen d'un contrat formel par le bénéficiaire des soins, par une agence ou par un prestataire de services public ou privé. Le personnel infirmier travaillant dans l'administration n'est pas pris en compte. Les chiffres fournis sont les effectifs bruts et non des équivalents temps-plein. Certains travailleurs du secteur des soins de longue durée peuvent occuper plusieurs emplois à temps partiel.

Les salaires horaires moyens sont calculés pour le personnel soignant, soit les travailleurs inclus dans la catégorie 53 de la CITP-08, qui regroupe les aides-soignants et les gardes d'enfants. Les secteurs de la NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques) sont : 85 Enseignement, 86 Activités pour la santé humaine, 87 Hébergement médico-social et social, 88 Action sociale sans hébergement. Pour les États-Unis, la catégorie *home health and personal care aides* (SOC 31-1120) identifie les aides-soignants. Les calculs se basent sur les données de l'Enquête sur la structure des salaires (ESS) de 2018 pour l'UE, et les données de l'Enquête *Occupational Employment and Wage Statistics (OEWS)* de 2021 pour les États-Unis (OCDE, 2023[1]). Pour certains pays, la taille de l'échantillon est faible, ce qui affecte la comparabilité des données.

Références

OCDE (2023), *Au-delà des applaudissements ? Améliorer les conditions de travail dans le secteur des soins de longue durée (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/160ef74a-fr. [1]

OCDE (2020), *Who Cares? Attracting and Retaining Care Workers for the Elderly*, Études de l'OCDE sur les politiques de santé, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/92c0ef68-en. [2]

Graphique 10.18. Travailleurs du secteur des soins de longue durée pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus, 2011 et 2021 (ou année la plus proche)

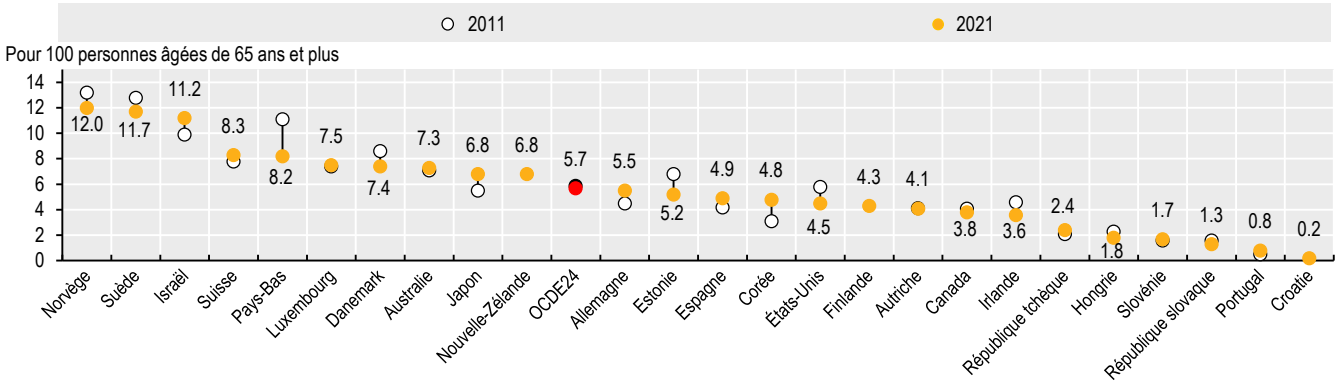

Note : Pour la Nouvelle-Zélande, les dernières données datent de 2018.
Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2023.

StatLink https://stat.link/lobwjz

Graphique 10.19. Proportion des travailleurs du secteur des soins de longue durée qui travaillent à temps partiel ou dans le cadre d'un CDD, 2021 (ou année la plus proche)

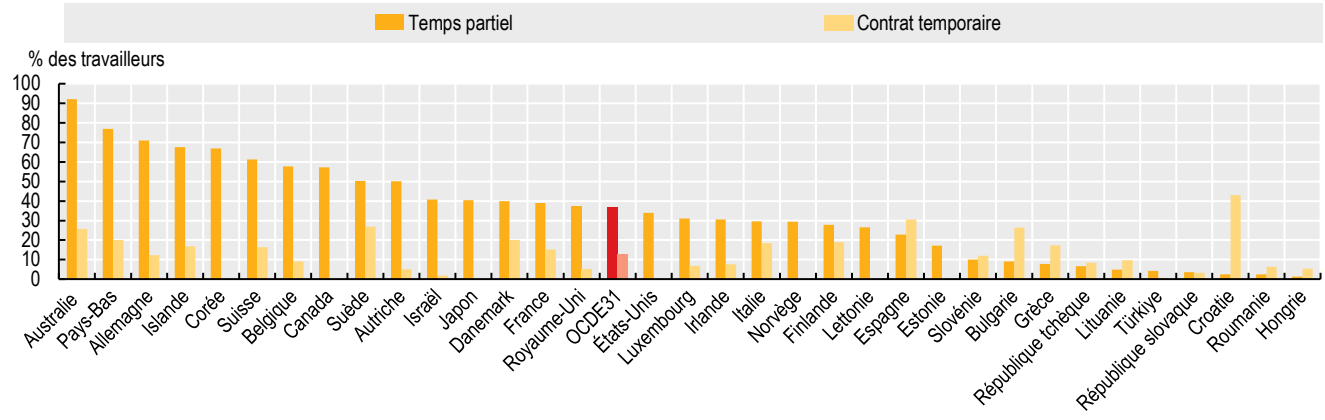

Source : Statistiques de l'OCDE sur la santé 2023.

StatLink https://stat.link/0d72vu

Graphique 10.20. Salaires horaires moyens des aides-soignants, en pourcentage du salaire moyen dans le pays, 2018

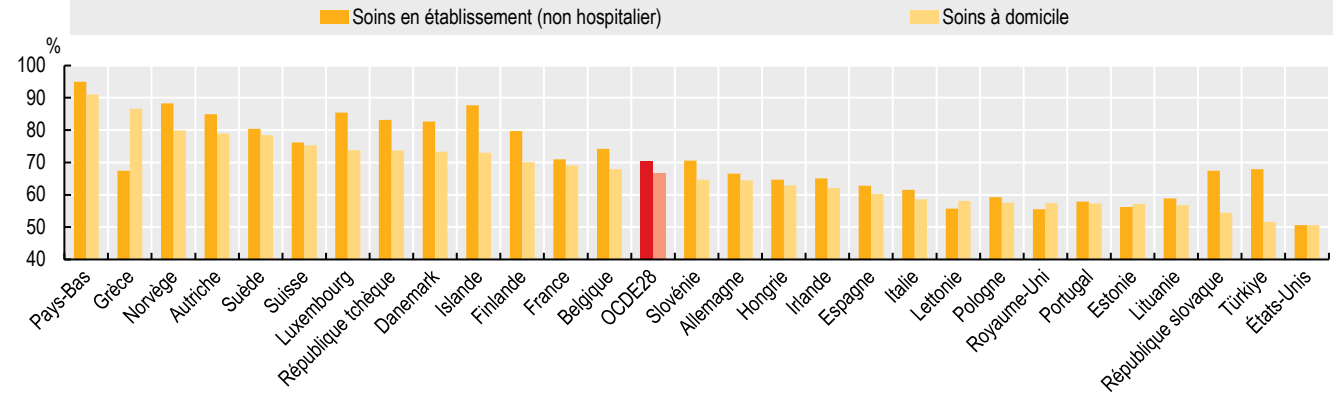

Note : Ces soignants sont ceux inclus dans la catégorie 53 de la CITP-08, qui regroupe les aides-soignants et les gardes d'enfants.
Source : Calculs de l'OCDE d'après les données de l'ESS de 2018 pour l'UE, et les données de l'enquête OEWS de 2021 pour les États-Unis.

StatLink https://stat.link/x6yuor

Extrait de :

Health at a Glance 2023

OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/7a7afb35-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Emploi dans le secteur des soins de longue durée », dans *Health at a Glance 2023 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9af7480a-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.